

# **CONSEIL NATIONAL DES LIGUES**

## **PROCES-VERBAL N°1 DU 10 JANVIER 2015**

**SAISON 2014/2015**

**Présents :**

Frédéric PASTORELLO : Président

*Ligues* : Alsace, Aquitaine, Bourgogne (matin), Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Côte d'Azur, Flandres, Ile de France, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes

*Elus* : Yves BOUGET, Alain DE FABRY, Estelle MORCANT-RIQUIER, Christian CHEBASSIER, Aline GEMISE-FAREAU, Eric TANGUY

**Assistent :**

Cyrille BOULONGNE-EVTOUCHENKO, Arnaud DAGORNE

---

**ORDRE DU JOUR**

**Questions préalables (pour questions diverses) :**

AAP : grille de lecture  
Pôles espoirs ?  
Développement Loisir et UFOLEP ?  
Maillage territorial  
Raisons du retard de traitement des questions des clubs ?

**Intervention introductive du Président Yves BOUGET :**

2015 : année clé pour EDF masculine. Mise en place de 2 équipes de France en raison du doublon entre les Jeux Européens à Bakou en Juin et la World League en même temps, qui comptent toutes deux pour la qualification olympique.

Beach Volley : la paire KROU-ROWLANDSON est classée 24<sup>ème</sup> à 2 places de la qualification.

Féminines : qualification aux Championnats d'Europe les 23 et 30 Mai 2015 (St-Dié ?). Organisation du Championnat d'Europe en France en 2019 ? Choix du pays en 2016.

TQCE M17 : à St-Jean d'Ilac :

Positionnement nécessaire pour les autres compétitions avec des difficultés à trouver des partenaires (Ligue Mondiale, TQCE EDF jeunes, Volleyades, Mini-Volleyades).

CNDS : baisse du financement des équipements (or, importance de développer les équipements de Beach Volley), centralisation des répartitions par le CNOSF.

Actions territoriales FFVB (+ de 10% du budget) : financement des cadres techniques des ligues, AAP, aide à l'Outre-Mer, dettes des ligues, manifestations « jeunes ».

AAP 2013/2014 : 188 150 €, soit 8 180 € par ligue.

Finances fédérales (prudence et rigueur !) : déficit de 200 à 300 000 €. Moins de ressources commerciales (- 100 000 €), stabilité des tarifs fédéraux à l'Assemblée Générale 2014, coût des

événements (TQCM, 3 matchs de LM gérés directement par la FFVB ...). La FFVB a signalé à la FIVB\* que 6 matchs de LM à domicile était trop lourds.

On ne peut attendre une augmentation de la subvention ministérielle.

Comment réduire les dépenses ?

Participation ou pas à la Ligue Européenne ? Délai de 5 jours pour engager l'EDF féminine, si possible avec une TV ! Trouver des partenaires commerciaux autour des équipes de France masculine indoor et Beach Volley (rôle du responsable commercial récemment recruté). S'appuyer sur les clubs pro pour l'organisation des matchs internationaux. Impossible de prévoir un événement international en Beach Volley.

Réforme territoriale : 13 régions et 14 métropoles.

Réflexions nécessaires de la FFVB, des ligues et de la Commission des Territoires. Importance pour le Volley-Ball d'intégrer les Conseils de Développement des métropoles, les EPCI ... Le CNOSF proposera des solutions fin Janvier.

Chantier de la simplification administrative (suppression de l'obligation de déclaration des établissements d'APS), anticiper sur les modifications à N+1 ou N+2, mettre fin aux contradictions possibles RI/statuts.

5 priorités ministérielles : objectif top 5 olympique et top 10 paralympique => CO et Haut-Niveau, suivi socio-professionnel des sportifs de HN, grand INSEP, statut du SHN + réduction des inégalités d'accès au sport (femmes : les faire vivre au plan territorial. Mise en place d'un plan de formation FFVB des femmes dirigeantes).

Promotion de l'emploi (emplois d'avenir : demander les statistiques des créations d'emplois à la DIRECCTE => faire remonter les statistiques à la FFVB d'ici 10 jours) et développement de l'apprentissage (aide CNDS). Mise en place des Projets Educatifs de Territoires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

La FFVB doit être acteur du sport scolaire et universitaire.

Mise en place d'un plan régional « santé », préservation de l'éthique et des valeurs sportives (matchs truqués, dopage, discriminations ...) => dispositifs de veille, d'observation ...

## **1. EVOLUTION DU CNL EN « COMMISSION EXECUTIVE »**

La Commission des Territoires (CDT) : cf. infra.

## **2. DETERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE LA COMMISSION DES TERRITOIRES (CDT) - UTILISATION DU BUDGET DE DEVELOPPEMENT (CELUI PROPOSE A LA FFVB - AAP ET CELUI FIGURANT DANS LA CONVENTION D'OBJECTIFS)**

Décision du Conseil d'Administration de mettre en place une **Commission des Territoires (CDT)**, outil d'animation et de contrôle, composé de 5 membres avec voix délibérative (voix prépondérante du Président de commission, avec 4 Présidents de ligue, 1 Président de Comité Départemental (hors membres du CA ou CS, ou Président de Commission fédérale. 3 à 4 réunions par an dont la 1<sup>ère</sup> le 21 Mars (veille Coupe de France), la veille de l'Assemblée Générale de fin Mai. Mise en place de groupes de travail thématiques de 3 à 4 personnes. Accompagnement d'un salarié référent par groupe de travail et implication des autres présidents de ligue ou membres de bureaux de ligue.

### **Attributions et missions :**

Instance permettant au CA de fixer les objectifs et définir les stratégies en s'appuyant sur les propositions et réflexions de la CDT.

Structure de gestion de certains dossiers, aide à la décision du CA, veille sur les actions menées, partage des bonnes pratiques ...

Missions : développement (AAP), boîte à outils et argumentaire (licences événementielles, conventions avec fédérations scolaires et affinitaires ...), rythmes scolaires (priorité ministérielle) avec un questionnaire à envoyer aux CD pour un état des lieux (proposer une politique cohérente d'ici avril-mai).

Incidences de la réforme territoriale pour l'organisation fédérale.

Etude des règlements FFVB pour simplification et gagner du temps pour les activités prioritaires du Volley-Ball : RGEN et RGLIGA car trop peu de relations directes avec les dirigeants sur les territoires.

Besoin d'études sur des dispositifs critiqués ou pénalisant la pratique.

CDT porteur de la candidature pour l'Euro 2012.

### **Débat :**

- Composition géographique et qualitative de la CDT
- Place de la CDT dans le dispositif fédéral et les risques de doublon avec les autres instances (CS, CNL, commissions et groupes de travail ?).

Réponse d'Yves BOUGET : besoin d'une structure « agile » dotée d'un certain pouvoir de décision (ex. : gestion des AAP), en lien avec les clubs (pour se dissocier des « barons » des ligues), en fonctionnant en mode projet. La CDT devra être composée de membres disponibles !

- Utilité de maintenir le CNL ? Oui pour le lien entre les ligues. Maintien avec un rythme de 2 à 3 réunions par an.

**Election des candidats** : 14 votants pour 6 candidats

La désignation du représentant des CD sera faite par le CA (et le Président) après l'élection.

*1<sup>er</sup> tour : (13 votants)*  
47 exprimés - 5 blancs

**V. LE THOMAS : 11 voix, élue**

**Y. LABROUSSE : 11, élu**

**M. MARTIN-DOUYAT : 9, élu**

P. ALAMASSEY : 6

C. GANGLOFF : 4

D. SAPIN : 6

*2<sup>ème</sup> tour : (13 votants)*  
2 blancs

P. ALAMASSEY : 3

C. GANGLOFF : 5

D. SAPIN-GUILBARD : 5

*3<sup>ème</sup> tour : 13 votants*  
2 blancs

**C. GANGLOFF : 6 élu**

D. SAPIN-GUILBARD : 5

Intervention de Frédéric PASTORELLO : besoin d'utiliser les compétences développées dans les ligues pour le compte de la FFVB ou des autres ligues.

Proposition de changement de présidence de CNL à chaque séance : prochain Président de séance, Didier DECONNINCK.

### **3. CONTINUATION DE LA REFLEXION SUR L'ADEQUATION ENTRE ZONES SPORTIVES ET PERIMETRE ADMINISTRATIF ET REGLEMENTAIRE**

Rodolphe ADAM : réflexion à dissocier de la réforme territoriale, dans un souci de répondre aux attentes des clubs quant au maillage territorial, en particulier pour les compétitions jeunes. Nécessité de poursuivre la réflexion avec les acteurs de terrain, mais aussi avec la DTN du point de vue de la détection.

Projet présenté aux ligues en Novembre d'un futur championnat M17, et aux cadres techniques le 9 Janvier.

### **4. TRAVAIL DE REFLEXION SUR LES LICENCES. EN PLUS DE LA PARTICIPATION A LA GESTION DES EQUIPES FEDERALES (EQUIPES DE FRANCE), LA LICENCE NE DOIT- ELLE PAS EGALEMENT TENDRE A CORRESPONDRE A UN SERVICE RENDU AUX LICENCIES ?**

Surcroît de travail pour les ligues dans le traitement des licences. Comment simplifier ?

Problème principal : le certificat médical.

Proposition de supprimer le contrôle systématique du certificat médical pour le loisir et du contrôle d'identité (sous la responsabilité du Président de club).

Dématérialisation complète (cf. hockey/glace) ?

Le listing info présenté aux matchs en début de saison a permis d'éviter d'être amendés.

Nécessité d'imprimer les licences ?

Feuille de match électronique ? Mise en place en championnat fédéral en Septembre 2015. Extension possible en championnats régionaux ? Plus tard !!!

### **5. PREMIERS RETOURS SUR LES AMELIORATIONS INDISPENSABLES DU PAIEMENT DIRECT**

Problème rencontré : une fois le compte clôturé, il n'est plus possible de payer par carte bancaire.

Pour les ligues ayant séparé paiement de la part fédérale et de la part ligue, peu de changements quant aux « mauvais payeurs », quelques erreurs d'adressage de chèques ou documents. Dans certaines régions, les clubs ne sont pas favorables au paiement direct car en attente des subventions. Des licences ont été perdues (loisir, jeunes) ou décalées, mais ce n'est pas forcément dû au paiement direct.

### **6. PARTICIPATION D'UN OU DEUX PRESIDENTS DE LIGUE AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SIMPLIFICATION DES REGLEMENTS DE LA FEDERATION**

### **7. QUESTIONS DIVERSES**

#### **Réflexion sur l'évolution des pratiques et le développement :**

Baisse du nombre de licences compétition en seniors – M20 depuis 4 ans (- 1200), avec un maintien au niveau des plus jeunes. On note une volonté de certains jeunes, après des années de Volley-Ball, de voir d'autres sports, et reviennent au Volley-Ball mais non compétitif (loisir ou affinitaire).

Evolution en baisse de la demande de matchs en seniors, alors que les jeunes souhaitent au contraire jouer davantage. La réduction du nombre de matchs indoor permet aussi de relancer les championnats de Beach Volley en Mai/Juin.

Recherche par les adhérents de « spectacles » autour du Volley-Ball.

Comment licencier TOUS les adhérents ou pratiquants des clubs (baby, Beach Volley notamment : revoir le prix de la licence) ?

Offre de la CCS d'un championnat national vétérans, avec des tournois pour les « anciens » (équipes de 4, + 35 ans avec une somme  $\geq 150$  €), sur herbe ou sable ou salle, d'Avril à Octobre, avec une licence compétition vétérans (ou FFVB + 35), avec une phase finale suite aux tournois donnant des points.

**Assemblée Générale fédérale** le 31 Mai 2015 à Périgueux.

**PES et pôles** (Cyrille BOULONGNE-EVTOUCHENKO) : cadrage fédéral OK. PES paru au JO.

Priorités et financement ministériel pour le PES2 et le PES3, pour le suivi professionnel des SHN, l'affectation des cadres d'état sur les territoires (véritables agents de développement).

Présence à l'INSEP en Septembre 2017. Mise en conformité des labels des pôles (France et Espoirs seulement, ce qui signifie la suppression ou la transformation des « pôles France jeunes », et la réaffectation des cadres d'état sur les territoires, notamment en lien avec le projet Zénith et la mise en place de formations des cadres régionaux). Besoin « d'accompagner » le changement avec les cadres concernés.

Deux priorités pour Thierry BRAILLARD : le très Haut-Niveau « médaillable », et d'autre part la formation/détection/évaluation.

Mise en place d'un observatoire des métiers par la DTN. Nécessité de créer un CQP Volley-Ball (mission de Chrystel BERNOU, remplaçante de Pierre LABORIE), dans une logique de proximité et d'employabilité par les communes ou EPCI. Importance de travailler sur l'apprentissage.

Demande à chaque pôle espoir de développer le Beach Volley.

Partenariat avec les clubs Mickey (6-12 et plus de 12 ?).

### **Moyens humains FFVB :**

Embauche d'un commercial, Olivier MEUNIER, avec un pool marketing constitué de 3 personnes (communication, événementiel, marketing et commercial). Nécessité d'associer la LNV aux démarches.

Embauche en contrat d'avenir d'un « intendant » pour les Equipes de France.

Pour la gestion des paiements, les chèques ne seront plus possibles l'an prochain (virements ou CB ou ??).

\* Mise en examen du Président et du SG de la FIVB pour détournement de fonds. Refus de la TV brésilienne de suivre le Volley-Ball brésilien, qui n'organisera pas du coup les finales de LM après les JO.

Le Président du CNL  
Frédéric PASTORELLO



**CONSEIL NATIONAL DES LIGUES**

**SAMEDI 10 JANVIER 2015**

**MÉRIGNAC**



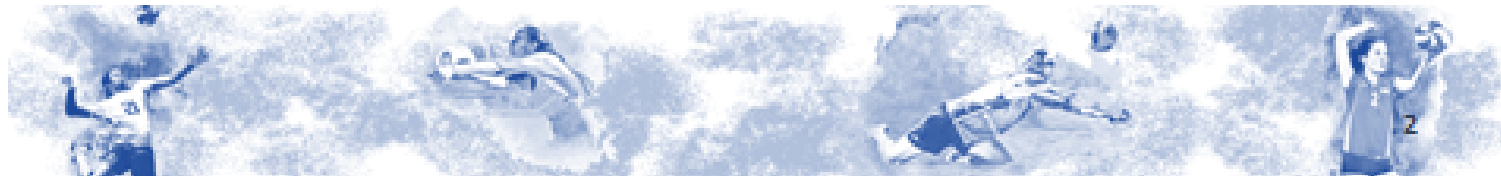


## Après d'excellents résultats de l'Équipe de France Masculine, une année 2015 capitale

- 10 victoires en 12 matchs de Ligue Mondiale 2014 et qualification au Final Four
- 4<sup>ème</sup> place obtenue aux Championnats du Monde en Pologne après un parcours exceptionnel jusqu'en demi-finale (10 victoires en 13 matchs)
- Un comportement exemplaire de l'effectif qui a fait l'unanimité

Deux échéances majeures en 2015 :

- Les Jeux Européens à Bakou en Juin
  - Les Championnats d'Europe en Italie et en Bulgarie en Octobre
- ➔ En vue de l'objectif de la qualification aux Jeux Olympiques 2016





## Beach Volley : poursuivre la progression en vue de Rio

Après les médailles de bronze obtenues en U17 et U21 aux Championnats du Monde, la paire Édouard ROWLANDSON - Youssef KROU constituée en avril 2014 a obtenu :

- Une médaille d'or à l'Open FIVB de Xiamen
- Une médaille d'argent au Masters de Bakou
- Une médaille de bronze à l'Open FIVB de Doha



L'objectif pour 2015 est de continuer à améliorer le ranking décisif pour la qualification aux JO 2016





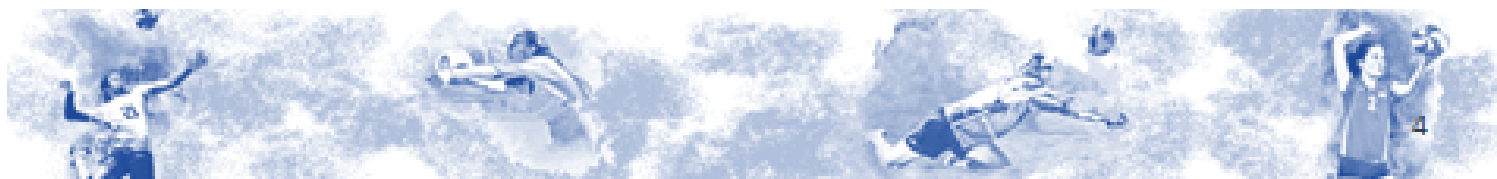


## Mise en œuvre du projet « Ambition Féminine Partagée »

### \* Restructuration du secteur féminin :

- Audit des potentiels
- Visite des clubs et centres de formation, Pôles
- Choix d'un nouvel entraîneur de l'Equipe de France : Magali MAGAIL

⇒ 1<sup>ère</sup> échéance la qualification au prochain Championnat d'Europe les 23 et 30/05,





## L'Euro 2019 en France

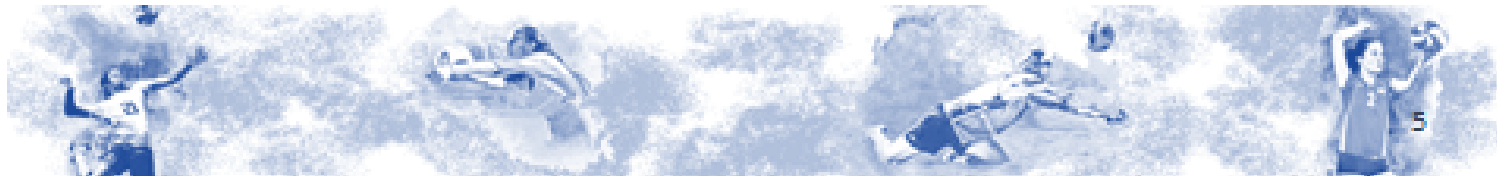
- **Candidature à l'organisation en France de l'EURO Féminin 2019**

*Dernier évènement international majeur accueilli : le Championnat du Monde masculin en 1986*

**Le choix du pays hôte par la CEV interviendra en 2016**

→ **Placer l'organisation de l'EURO dans la perspective de l'accueil des JO à Paris**

→ **Associer les territoires à l'organisation d'un tel évènement**





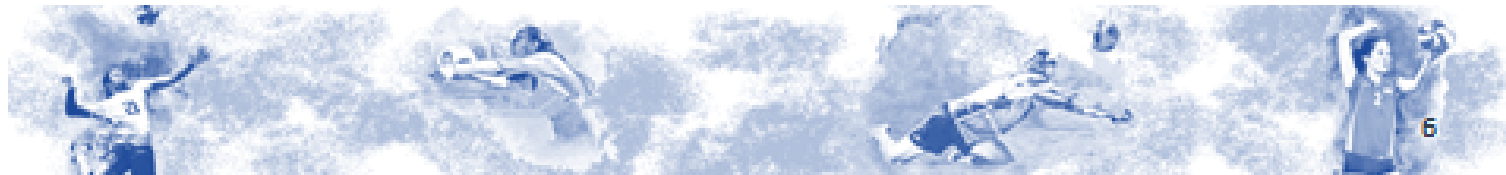
## Nos évènements Volley-Ball

⇒ Constat d'un nombre moins important de candidatures à l'organisation :

**Exemple TQCE Cadets – 1 seul candidat : ST JEAN D'ILLAC**

⇒ Une réflexion doit s'engager sur l'accueil de nos compétitions majeures dans nos régions :

- **Matchs de Ligue Mondiale,**
- **TQCE des Equipe de France Jeunes,**
- **Volleyades,**
- **Mini-Volleyades**

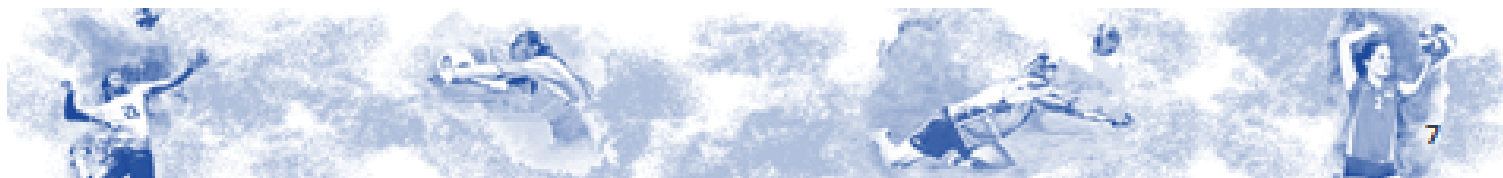




## CNDS

Faisant suite à la mobilisation de nombreuses Fédérations, Ligues Régionales, Comités Départementaux, CROS et CDOS, le CNOSF a obtenu de l'Etat les décisions budgétaires suivantes en 2015 :

- Rétablissement de l'enveloppe consacrée aux équipements de proximité (25 M€)
- Maintien du seuil de base d'aides aux clubs à 1 500 € (envisagé à 2 000 €)
- Engagement d'une réflexion pour une gestion centralisée par le CNOSF de l'enveloppe territoriale du CNDS allouée aux CROS et CDOS.

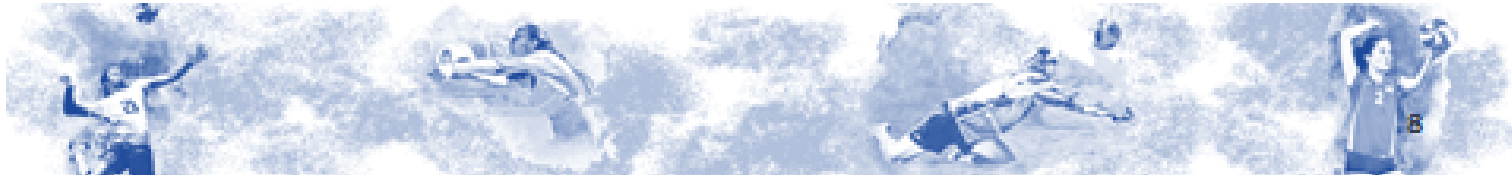




## Les actions territoriales de la FFVB

**+ de 10% du budget fédéral est consacré aux actions territoriales dont :**

- **Financement de Cadres Techniques dans des Ligues,**
- **Aide à l'Outre-Mer sur les licences,**
- **Aides à Projet,**
- **Dettes de certaines Ligues,**
- **Manifestations jeunes (Volleyades, Mini-Volleyades, Beach Volleyades ...)**



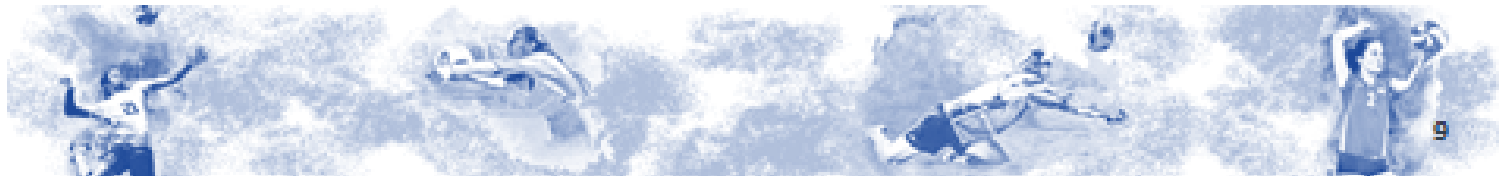


## Les Finances Fédérales : PRUDENCE ET RIGUEUR

⇒ Un exercice 2014 déficitaire, essentiellement pour les raisons suivantes :

- L'absence de nouvelles ressources commerciales,
- La stabilité des tarifs fédéraux par rapport à l'augmentation prévue lors de l'élaboration du budget en Décembre 2013,
- Le coût des nombreux évènements organisés sur notre territoire : TQCM, TQCE à Moulins, 3 matches de Ligue Mondiale (2 à Montpellier ; 1 à Paris) gérés directement par la FFVB.

La FFVB a indiqué à la FIVB que le formule de la Ligue Mondiale avec 6 matchs à domicile était trop lourde sur une période d'un mois.





## Les Finances Fédérales : PRUDENCE ET RIGUEUR

⇒ **Un exercice 2015 contraint :**

- **Une faible chance que la Convention d'Objectifs ministérielle augmente,**
- **Une réflexion sur les programmes des Equipes de France : concevoir les incontournables**

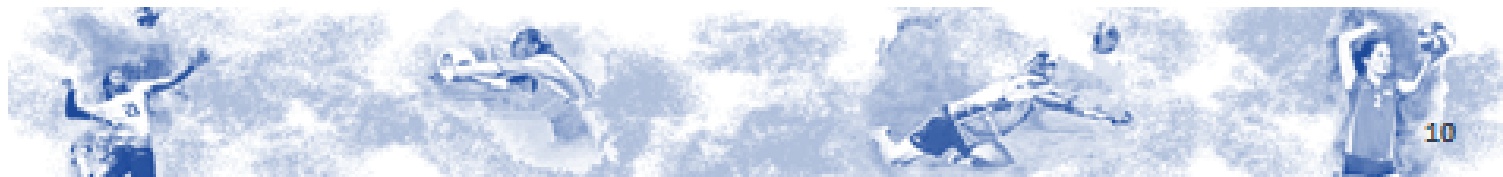
⇒ **Incertitudes et attentes concernant la Ligue Européenne dont le format et le calendrier ne seront déterminés que fin janvier par la CEV !**

⇒ **Limiter les risques liés aux organisations**

- **Avec le TQCE de Mai 2015 contre la Slovénie, il ne semble pas opportun et raisonnable de candidater à l'accueil d'un évènement international de Beach sur notre territoire cette année.**

⇒ **Conclure des partenariats autour de nos Equipes de France (Indoor et Beach Volley) et des compétitions existantes (Ligue Mondiale, Coupe de France, matchs amicaux ...)**

**Pour cela, le Responsable Commercial de la FFVB est en poste depuis mi-Novembre**





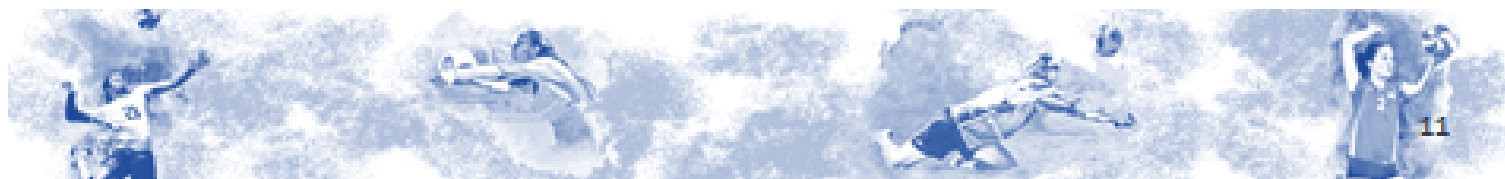
## Réforme territoriale : 13 régions/14 métropoles

⇒ Le gouvernement a engagé une profonde réorganisation de notre République qui va impacter les collectivités locales et les services de l'Etat.

⇒ Le courrier reçu du Ministère des Sports le 30 Décembre « nous invite à initier dès à présent les réflexions nécessaires à l'évolution de l'organisation territoriale de notre Fédération ».

⇒ Le « Comité Départemental Rhône Métropole de Lyon de Volley-Ball » a déjà tenu compte de la création de la Métropole de Lyon qui concerne les territoires et les services de la Ville de Lyon et du Conseil Général du Rhône.

D'autres doivent suivre ; la FFVB, son Conseil d'Administration et la Commission des Territoires doivent anticiper et suivre ce sujet majeur.







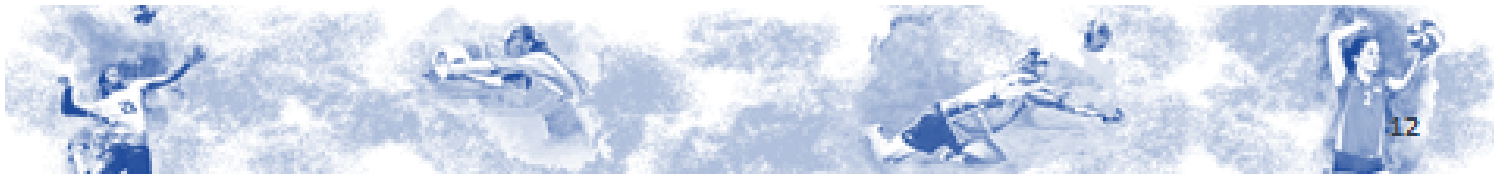
## Le chantier de la simplification

Le Ministre des Sports nous a rappelé le 30/12 qu'un « important chantier de simplification de l'action administrative a été lancé le 18/12/2012 par le Comité Interministériel pour la modernisation de l'action publique.

Ce choc de simplification concerne la politique des sports ».

⇒ Quelques exemples :

- Suppression de l'obligation de déclaration des établissements d'APS (loi du 20/12/2014),
- Régime de police administrative des manifestations sportives,
- Réforme de la formation,
- Démarches administratives et des demandes des subventions publiques.

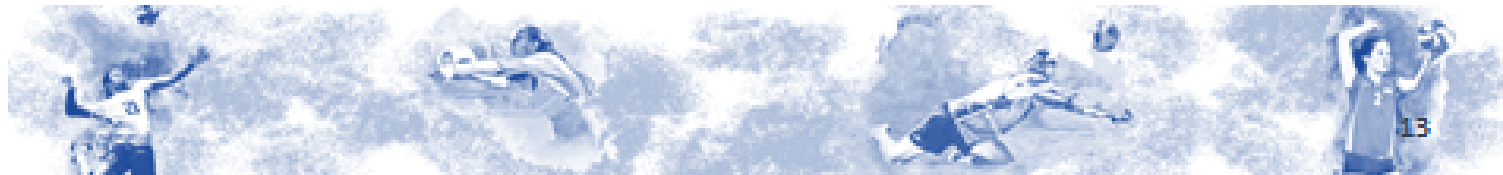




## La simplification indispensable de notre outil administratif et réglementaire

**Parallèlement aux actions de simplification engagées par l'Etat, la FFVB doit réformer ses procédures et simplifier ses règlements :**

- **Mettre fin aux contradictions existantes entre nos Statuts et le Règlement Intérieur,**
- **Anticiper les modifications à appliquer en saison N+1 et N+2**





## Les 5 priorités ministérielles pour 2015

⇒ Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives (objectif : TOP 5 olympique et TOP 10 paralympique)

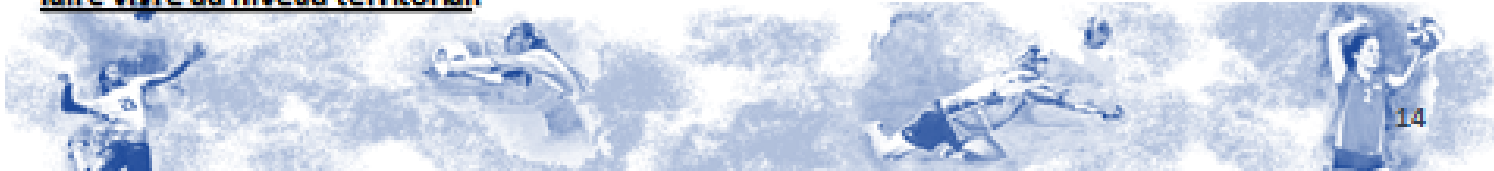
- Moyens alloués au titre du haut-niveau dans les conventions d'objectifs en tenant compte des résultats attendus et du nombre de médailles visées à Rio,
- Le suivi socio professionnel de nos sportifs (priorité pour le DTN),
- Le grand INSEP mettant en réseau tous les établissements intervenant en matière de haut-niveau,
- Mission relative au statut du sportif de haut-niveau.

⇒ Réduire les inégalités d'accès au sport

« Le Ministère sera particulièrement attentif aux actions que vous porterez en ce domaine »

- Effort volontariste envers les femmes.

La FFVB a conçu un plan de féminisation exigé par le Ministère. Il nous demande « désormais » de les faire vivre au niveau territorial.





## Les 5 priorités ministérielles pour 2015

⇒ La promotion de l'emploi à travers le développement des activités sportives :

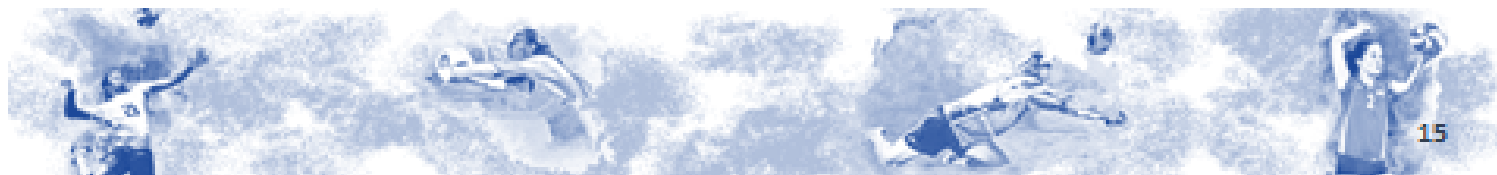
- Favoriser l'apprentissage dans le sport : Financement par le CNDP possible
- Participer à la mise en place des projets éducatifs de territoires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le Ministère des Sports insiste sur l'encouragement à la pratique d'un sport durant ce créneau et le renforcement des liens entre l'école et les clubs.

☉ La FFVB souhaite être un des acteurs de l'année européenne du sport scolaire et universitaire 2015/2016

⇒ Faire du sport un outil de promotion de la santé publique.

La FFVB développe des actions « Sport Santé »,

Le Ministère souhaite une généralisation de « plans régionaux sport santé bien être » afin de capter de nouveaux publics, les Seniors.



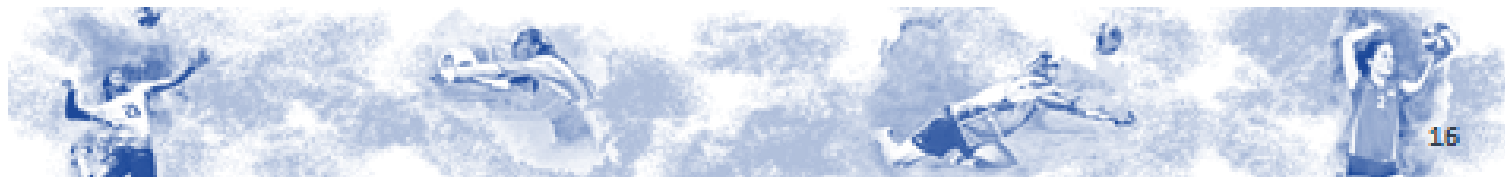


## Les 5 priorités ministérielles pour 2015

⇒ **La préservation de l'éthique du sport et des valeurs sportives**

- **Application du nouveau code mondial anti-dopage,**
- **Actions de prévention du dopage,**
- **Actions de lutte contre les matchs truqués,**
- **Lutte contre toutes les formes de discrimination.**

**Le Ministère encourage la mise en place de dispositifs de veille, d'observations ou de recensement des comportements contraires aux valeurs du sport.**





## Composition de la Commission des Territoires

**5 membres ayant voix délibérative ; voix prépondérante du Président**

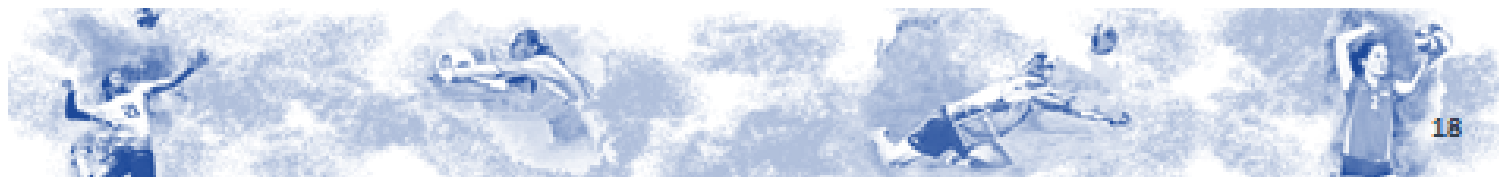
- 4 Présidents de Ligue régionale de VB élus par leurs pairs
- 1 Président de Comité départemental de VB désigné par le CA de la FFVB
- Le Président de la commission sera désigné par le CA de la FFVB parmi les 5 membres

**Régime d'incompatibilités :**

- Ne pas être membre en exercice du Conseil d'Administration ou du Conseil de Surveillance de la FFVB
- Avoir la qualité de Président de leur structure
- Ne pas être Présidents d'une commission fédérale
- Les candidats au titre de Président de CD de VB ne doivent pas être Présidents d'une Ligue régionale

**Invités permanents :** le Président de la FFVB, le Secrétaire Général de la FFVB et l'élue du CA en charge de la vie associative

**Autres Invités :** toute personne utile à l'examen des sujets à l'ordre du jour



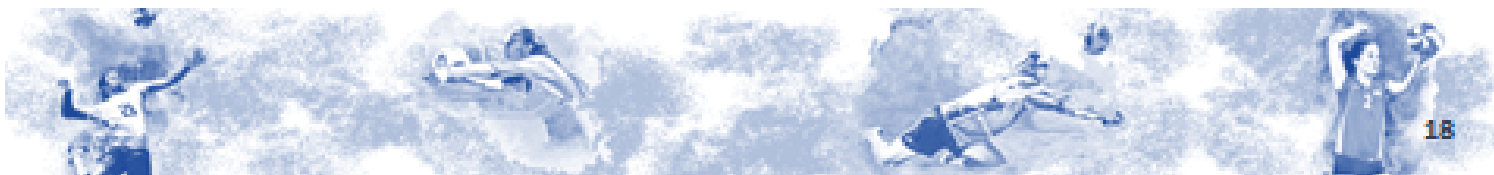


## Fréquence de réunions, ordre du jour

- Nombre de réunions : 3 à 4 par an
- Calendrier prévisionnel :
  - Lors de la Coupe de France le 21/03 : veille et samedi matin
  - AG (veille ou samedi matin) de fin mai

Objectif : installer cette commission lors de rendez-vous majeurs de la vie fédérale dans la saison.

- L'ordre du jour est arrêté par le Président quinze jours (sept jours en cas d'urgence), au moins, avant la date de la réunion.
- Chaque PV sera transmis au plus tard 10 jours après la séance à la FFVB en vue du prochain CA :  
⇒ permettre le suivi des sujets traités.





## Mise en place de Groupes de travail

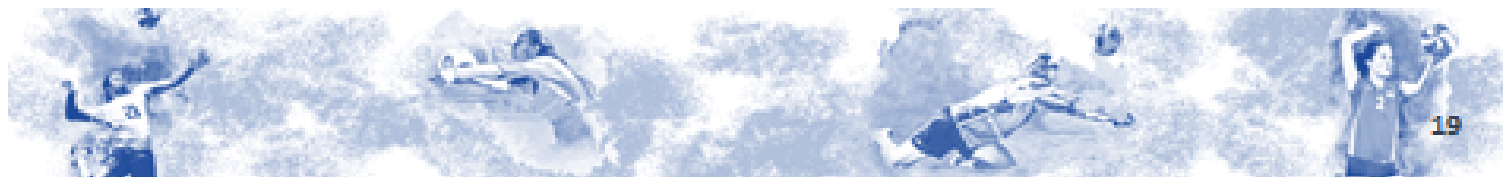
- Constitution des groupes de travail :

Pour avoir une mobilisation forte dès sa création, proposition de créer des groupes de travail thématiques de 3 à 4 personnes maximum ;

- Accompagnement, soutien d'un référent FFVB

Désignation d'un salarié référent pour chaque groupe de travail (exemple : la responsable comptable pour les Aides à projets ; le juriste pour la réforme des territoires ; le salarié développement concernant les rythmes scolaires...)

Volonté d'impliquer les autres Présidents de Ligues, voire à des membres de leur Bureau de Ligue en fonction des sujets.







## Attributions – Missions – Sujets à traiter

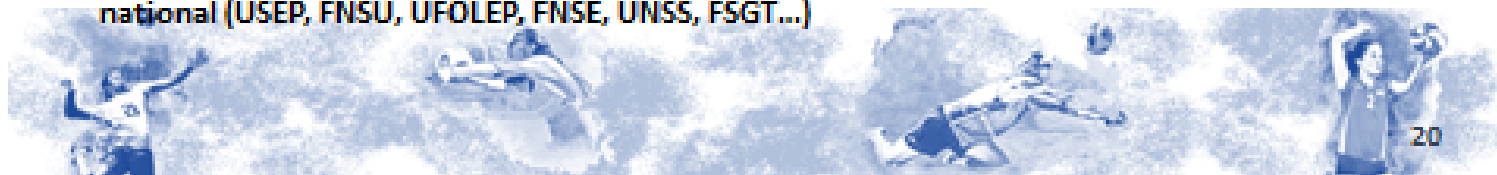
Il s'agit d'une structure :

- de gestion de certains dossiers,
- d'aide à la décision du CA de la FFVB,
- de veille sur les actions menées au plan local
- de partage des bonnes pratiques.

### a) Développement

- Réflexion et/ou distribution concernant les Aides à projets (AAP) ou budget dédié à la croissance du nombre de licenciés ; le budget alloué en 2015 sera défini par le CA FFVB (nous ne pouvons attendre l'AG de Mai prochain...) et les règles de répartition et l'outil de contrôle déterminés par la Commission
- Boite à outils et construction d'un argumentaire pour développer les licences évènementielles ainsi que les relations avec les acteurs de la pratique hors cadre fédéral (scolaires, entreprises, fédérations affinitaires...)

La FFVB aura, au préalable, renforcé les contacts et signer de nouvelles conventions au plan national (USEP, FNSU, UFOLEP, FNSE, UNSS, FSGT...)





- **L'évolution des rythmes scolaires : Priorité ministérielle**

Le volley est-il à ce jour partenaire des rythmes scolaires modifiés en école primaire ?

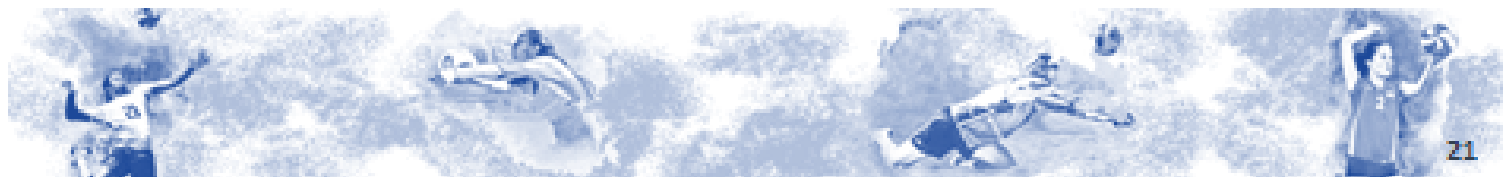
Nécessité d'élaborer un questionnaire à envoyer à chaque CD afin de dresser un état des lieux

b) la réforme territoriale adoptée le Parlement

Quelles incidences pour l'organisation fédérale ? (financements, transformation des organes déconcentrés...)

Cette réforme est l'occasion d'une redéfinition des relations entre la FFVB et ses instances territoriales, pour une meilleure adaptation aux besoins et contraintes existants à ce jour et futurs,

**EXIGENCE du Ministère à mener la réflexion**





**c) Consultation préalable obligatoire avant modification des principaux règlements de la FFVB**

Ceux qui concernent la vie des clubs et l'organisation des championnats : le RGEN et le RGLIGA

Actuellement, seule l'AG annuelle a le pouvoir de modifier les Règlements Généraux de la FFVB ; peu de « consultations directes » des dirigeants sont réalisées à ce jour.

Principe intangible : pas de travaux pour remettre en cause la règle en cours de saison  
 Consultation, réflexion en cours de saison sur les adaptations utiles pour la saison n+1.

**Exemple :**

*Mener une étude d'impact, envisager de réformer des dispositifs faisant l'objet de vives critiques ou qui pénalisent la pratique.*





**d) la candidature française à l'Euro 2019**

**Projet porteur, collectif et capital pour notre sport, sa promotion**

**Cet évènement doit associer les territoires du volley français**

**Par conséquent, le Président de la Commission des Territoires sera membre du Comité de Candidature à l'Euro 2019.**

